

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9

eco' pli 77 LOGNES PIC 21.09.17 CI0202



5686007880 0001

M REMAURY NICOLAS
21 RUE DES PYRENEES
65190 CALAVANTE

5686007880 0001

Vos références

Numéro fiscal : 00 50 348 547 228 C
Référence de l'avis : 17 65 4165825 45
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0037230 18
RUM* FR46ZZZ005002M365003723018
Numéro de propriétaire : 440 R02296T
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBQH9B
M REMAURY NICOLAS JEAN

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017
* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 1 124,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 5 260,00 €

Acomptes mensuels versés 4 136,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Compte à débiter :

FR76 3000 4019 0200 0001 2898 423
M. REMAURY NICOLAS
BNPPARB PAMIER

Prochaines échéances 2017

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	517,00 €
16 OCTOBRE 2017	517,00 €
15 NOVEMBRE 2017	90,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	526,00 €	15 JUIN 2018	526,00 €
15 FEVRIER 2018	526,00 €	16 JUILLET 2018	526,00 €
15 MARS 2018	526,00 €	16 AOUT 2018	526,00 €
16 AVRIL 2018	526,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	526,00 €
15 MAI 2018	526,00 €	15 OCTOBRE 2018	526,00 €

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'Impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
Le centre Impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 50 Courriel : sip.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr

- Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 440 A TARBES

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2016		29,72%	%	%	24,69%	%	10,32%	%		
Taux 2017		30,17%	%	0,13%	24,69%	%	10,22%	%		
Adresse		63 RUE BRAUHAUBAN								
Propriétés bâties	Base ①	3342		3342	3290		3370			
	Cotisation	1008		4	812		344			
	Cotisation lissée ②	873		4	713		299		1889	
	Adresse		7 RUE DEVILLE							
Propriétés bâties	Base ①	4877		4877	4877		4877			
	Cotisation	1471		6	1204		498		3179	
	Cotisations									
	2016	2288		-	1901		794			
2017	2479		10	2016		842				
Cotisation totale ③		2344		10	1917		797		5068	
Variation ④		+2,45%		- %	+0,84%	%	+0,38%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisations									
2016										
2017										
Variation		%	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »										
Base « Collectivité »										
Un lissage de + 31 € par an est appliqué pendant 10 ans sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation. (voir notice partie Révision des valeurs localives des locaux professionnels).						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			192	
						Dégrèvement « Habitation principale »				
						Dégrèvement JA « État »				
						Dégrèvement JA « Collectivité »				
Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R E						Montant de votre impôt :			5260	